

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENTS :

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA – Chantal NYS – Thibault TELLIER – Annick CASTELEIN – Michel PETILLON – Anne THOREZ – Franck GILME – Rose-Marie BUCHET – Dany DELBECQUE – Thérèse-Marie COUVREUR – Dominique ACKOU – Claudie RIUS – Thierry MITTENAERE – Edwige CARDENIA – Xavier DUQUESNE – Virginie LAMBLIN – Fernando ROCHA – Peggy ROBERT – Alice KINNEN – Emilie LIVET – Julien MARIEN – Jean MOTUELLE – Romain WAQUET – Sylvie BLOTTIAUX – Eric ZAJDA – Mathieu LECLERCQ

PROCURATIONS :

Claudine ZAHM donne procuration à Romain WAQUET
Olivier DHONT donne procuration à Claudie RIUS
Simon BEAUMONT donne procuration à Julien MARIEN
Mustapha GUIROUS donne procuration à Franck GILME
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Peggy HAPPE DUPRET donne procuration à Eric ZAJDA
Mathieu LECLERCQ donne procuration à Emilie LIVET (pour les délibérations 1.01 à 1.04)

SECRETAIRE :

Romain WAQUET

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2021

1.01- CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PREVUES A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T) – AJUSTEMENT

Après débat a été adoptée la délibération portant sur l'ajustement relatif à l'attribution de subventions dans la limite de 4.000.000 € maximum (alinéa 26 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T).

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- CONSEIL MUNICIPAL – ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE – COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITE SPORTIVE (CESAP) - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT MUNICIPAL ISSU DE LA LISTE « RONCQ AUTREMENT »

Après débat a été adoptée la délibération sur la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger dans les structures internes. À la suite du retrait de Mathieu LECLERCQ du groupe « RONCQ AUTREMENT », ont été désigné(e)s Sylvie BLOTTIAUX pour la Commission Communale d'Accessibilité et Éric ZAJDA pour la CESAP.

Le document est consultable au Secrétariat Général aux jours et horaires d'ouverture.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE FORMATION ANNEE 2020 – CONSOLIDATION DES COMPTES – SUBVENTIONNEMENT 2021 – 3^{EME} VERSEMENT

Après débat a été adoptée la délibération sur le 3^{eme} versement du subventionnement 2021 aux associations incluant la consolidation des frais de déplacements et de formation de l'année 2020 pour un montant total de 73 400 €.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.04- ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) – CONVENTIONNEMENT VILLE/ASSOCIATIONS – CONSOLIDATION DES COMPTES PERIODE SCOLAIRE 2020/2021 – PROVISION POUR LA PERIODE SCOLAIRE 2021/2022

Après débat a été adoptée la délibération portant sur le préfinancement municipal pour la période 2021/2022 pour un montant total de 6 750 €. Autorisation a été donnée à M. le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 10.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.05- PERSONNEL MUNICIPAL – MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – AJUSTEMENT

Après débat a été adoptée la délibération sur la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.06- PERSONNEL MUNICIPAL – REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTIONS – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation des montants de l'Indemnité spéciale mensuelle de fonction des chefs de service de Police Municipale selon le détail ci-dessous :

| Cadre d'emplois | Grades | Taux maximum individuel du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial de traitement et indemnité de résidence) |
|---------------------------------------|--|--|
| Chefs de service de Police Municipale | Chef de service | 22 % jusqu'à l'indice brut 380 30 % au-delà de l'indice brut 380 |
| | Chef de service Principal de 2 ^{ème} classe | 30 % |
| | Chef de service Principal de 1 ^{ère} classe | 30 % |

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.07- PERSONNEL MUNICIPAL – LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE D'UNE CREANCE DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL)

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation de la levée de prescription quadriennale d'une créance de la CNRACL selon le détail ci-dessous :

| AGENT | ANNÉE | MONTANT |
|-------|------------------------|----------|
| Agent | En partie l'année 1999 | 382,68 € |

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.08- CONSEIL MUNICIPAL – PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION D'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

Après débat a été adoptée la délibération sur la création d'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.09- CONSEIL MUNICIPAL – PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DES SPORTS – RECRUTEMENT D'UN(E) COLLABORATEUR(TRICE) AU RESPONSABLE DE LA CELLULE ACHAT PUBLIC-ASSURANCES

Après débat a été adoptée la délibération sur les conditions de recrutement d'un(e) directeur(trice) du service des sports suite à une mutation au 1^{er} août 2021 et d'un(e) collaborateur(trice) au responsable de la cellule achat public-assurances suite à un départ à la retraite au 1^{er} novembre 2021.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.10- CONSEIL MUNICIPAL – PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT D'UN(E) ARCHIVISTE

Après débat a été adoptée la délibération sur les conditions de recrutement d'un(e) archiviste au 1^{er} septembre 2021.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.11- CONSEIL MUNICIPAL – PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT D'UN MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

Après débat a été adoptée la délibération sur les conditions de recrutement d'un maître-nageur sauveteur au 1^{er} octobre 2021.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.12- PERSONNEL MUNICIPAL – DISPOSITIF DE RECRUTEMENT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Après débat a été adoptée la délibération sur le dispositif de recrutement par contrat d'apprentissage à compter de septembre 2021. Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire de signer la convention et les éventuels avenants avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.13- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.14- ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CREANCES ETEINTES – EXERCICE 2019

Après débat a été adoptée la délibération sur les admissions en non-valeur exercice 2019 pour un montant total de 1 119,25 €.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.15- AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2020

Présentation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2020. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.16- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Présentation du budget supplémentaire 2021. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.17- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION A 40 % DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'exonération à hauteur de 40 % de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, pendant les 2 premières années qui suivent l'achèvement des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.18- CREMATION DES RESTES DE CORPS EXHUMES DES SEPULTURES REPRISES PAR LA COMMUNE DE RONCQ – CONVENTIONNEMENT A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE RONCQ ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)

Après débat a été adoptée la délibération sur la crémation des restes de corps exhumés des sépultures reprises par la Commune de Roncq. Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer la convention avec la MEL et les éventuels avenants avec prise d'effet au 01/01/2022.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.19- PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE RONCQ DES FRAIS LIES AUX FUNERAILLES D'UNE PERSONNE INDIGENTE – DELIBERATION-CADRE

Après débat a été adoptée la délibération sur la prise en charge par la Ville des frais liés aux funérailles d'une personne indigente pour un montant se situant entre 1 800 € et 3 000 €.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.20- RYTHMES SCOLAIRES – ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES – APPLICATION DU DECRET N°2017-1108 DU 27 JUIN 2017 RELATIF AUX DEROGATIONS A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES – MISE EN ŒUVRE A LA VILLE DE RONCQ

Après débat a été adoptée la délibération sur les rythmes scolaires avec un maintien des 4 jours d'enseignement dès la rentrée scolaire 2021/2022 pour une durée de 3 ans. Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la dérogation.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.21- CARTE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation de la carte scolaire en vigueur. À la suite des constructions sur le site Actival 2, les enfants seront répartis sur les trois groupes scolaires existants :

- Groupe scolaire du Blanc-Four : Écoles maternelle Marie Curie et élémentaire Jean Jaurès
- Centre Bourg et Lierre : Écoles maternelle Pauline Kergomard et élémentaire Pablo Neruda
- Groupe scolaire des Chats-Huants : Écoles maternelle Pablo Picasso et élémentaire Jacques Brel

-DELIBERATION ADOPTEE

1.22- CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – AVENANT N° 9

Après débat a été adoptée la délibération portant sur l'avenant 9 de la convention en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires. Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant autorisant le versement de régularisation du coût de revient de production des repas de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq pour un montant de 82 307,09 €.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.23- ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – FINANCEMENT MUNICIPAL – DEFINITION DES FORFAITS 2021

Après débat a été adoptée la délibération sur les forfaits pour 2021 :

| | |
|--|---|
| Forfait maternel* | 1 456,40 €/enfant (1 407,51 € en 2020) |
| Forfait primaire* | 581,45 €/enfant (613,75 €/enfant en 2020) |
| *élèves domiciliés à Roncq | |
| Elève relevant de l'accord intercommunal | Forfait de 184 €/enfant (inchangé) |
| Elève sans accord intercommunal | Aucune participation communale |

-DELIBERATION ADOPTEE

1.24- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (O.S.P) AVEC LA SCIC « KALEIDE » – CONSOLIDATION DES COMPTES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020 – AVENANT N°19

Après débat a été adoptée la délibération sur la consolidation du financement municipal définitif : 700 000 € (période du 01.01.2020 au 31.12.2020). Le résultat excédentaire de 1 672 € est considéré comme un bénéfice raisonnable. Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 19 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.25- METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCES SUITE A LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE -DEULE ET DE LA MEL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat a été adoptée la délibération sur le rapport d'évaluation de la CLETC. Il n'y a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la Ville de Roncq.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.26- VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX – CESSIION POSSIBLE DE PARCELLES D'ESPACES VERTS ET DELAISSES – INJONCTION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE – RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 21/12/2017 DU 21 DÉCEMBRE 2017

Après débat a été adoptée la délibération sur la renonciation au processus de valorisation des espaces verts des Chats-Huants.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.27- NOUVELLE PISCINE MUNICIPALE – ASSIETTE COUVERTE PAR UN BAIL RURAL A RESILIER – AUTORISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur la résiliation partielle du bail rural de Monsieur Etienne CUVELIER pour la seule parcelle AN 137. Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire d'engager avec le preneur, les discussions utiles au chiffrage de l'indemnité à verser et dont le montant devra être approuvé par l'assemblée délibérante courant 2022.

-DELIBERATION ADOPTEE

1.28- PROJETS DE MODIFICATION DES 11 PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat a été adoptée la délibération sur les projets de modification des 11 PLU de la MEL. Le projet sera soumis à une enquête publique en septembre 2021.

-DELIBERATION ADOPTEE

=> CCAS de la Ville de Roncq : rapport annuel 2020

=> Question orale concernant l'organisation des élections et le fonctionnement du futur Conseil Municipal des Jeunes

Arrêtés/Décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 15 avril 2021 : 44

Levée de séance à 22h
RD/FV/MV/AC – le 7 juillet 2021